



**Conseil Municipal**  
**Séance du 19 Octobre 2017**

**Compte rendu**

Affiché le : 23/10/2017

Le dix-neuf octobre deux mille dix-sept, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à 20 heures sur convocation adressée le onze octobre deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre GAGNE

**Étaient présents :**

		Présents	Pouvoirs	Absents
Maire	GAGNE JEAN PIERRE	X		
Premier adjoint	DELAVALLE JEAN MARC	X		
Deuxième adjoint	JUILLARD CLEMENCE	X		
Troisième adjoint	PLANET FRANCK	X		
Quatrième adjoint	SIBERT THERESE	X		
Cinquième adjoint	VEDRINE JACQUES	X		
Sixième adjoint	REVERDY MARINETTE	X		
Conseiller municipal	RASO VINCENT	X		
Conseiller municipal	JEAN-PIERRE ROBTON	X		
Conseillère municipale	PAGET CHRISTIANE	X		
Conseiller municipal	MAYET BERNARD	X		
Conseiller municipal	DAMIEN VAUDO	X		
Conseillère municipale	HARMANT PATRICIA			X
Conseillère municipale	CROST SANDRINE			X
Conseiller municipal	D'ALEO MICHAEL			X
Conseillère municipale	PIGEON AMELIE			X
Conseillère municipale	CAZEAUX MARINE			X
Conseillère municipale	BEJUY SOPHIE			X
Conseiller municipal	GARCIA RICHARD		Pouvoir à Nicole VIELLARD	
Conseillère municipale	VIELLARD NICOLE	X		
Conseillère municipale	BERRODIER DANIELLE	Arrivée à 20h05		
<b>Total</b>		<b>14</b>	<b>1</b>	<b>6</b>

En application de l'article L. 2541-6 du CGCT, Franck PLANET est désigné secrétaire de séance 13 présents, 14 votants, 20h00 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Procès Verbal de la séance du 21 septembre 2017 est adopté à l'unanimité

*20h05 arrivée de Danielle BERRODIER, 14 présents, 15 votants*

## Ordre du jour

### **2017-10-01 Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

*Rapporteur : Jean-Pierre GAGNE, maire*

Monsieur le Maire explique que, par délibération du 28 septembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé un projet de modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Cette modification répond à plusieurs objectifs :

- La mise en conformité avec la nouvelle compétence obligatoire au 01/01/2018 : la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations),
- L'adaptation en conséquence de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement »,
- La réécriture de certaines compétences conformément au CGCT,
- La conservation de la DGF bonifiée au 01/01/2018, impose le transfert d'une 9e compétence éligible à la DGF, parmi 12 compétences, conformément à l'article L 5214.23-1 du CGCT. Ainsi, il est proposé le transfert de la compétence « création et gestion des maisons de services au public » à la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

### **2017-10-02 Approbation du rapport définitif de la CLECT et des attributions de compensation**

*Rapporteur : Thérèse SIBERT*

Thérèse SIBERT, déléguée représentant la commune de Loyettes à la Commission Locale D'évaluation des Charges Transférées (CLECT), rappelle que cette instance doit évaluer le coût des charges transférées à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain. Ces charges viennent ensuite corriger les attributions de compensation de fiscalité versées aux communes membres.

Elle présente ensuite les principales évolutions qui ont affecté la CCPA en 2017 :

- Deux intercommunalités ont été intégrées à l'EPCI consécutivement à la loi NOTRe : la Communauté de Communes de l'Albarine et la Communauté de Communes de Rhône Chartreuse de Porte.
- La loi NOTRe a transféré les Zones d'activités économiques (ZAE) aux intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Prise la compétence : contribution au SDIS par la CCPA

Ces modifications ont occasionné un transfert de charges entre les communes membres et la CCPA. De ce fait les attributions de compensation doivent être revues.

Pour Loyettes, il s'agit d'intégrer les charges liées aux transferts des ZAE et à la contribution au SDIS. L'attribution de compensation passe de 506 160.75 € à 447 758.93 €

Considérant l'exposé de Thérèse SIBERT,

Considérant que la CLECT s'est prononcée dans les 9 mois suivant la date du transfert des compétences pour se prononcer sur l'évaluation des charges et transmettre son rapport,

Il est proposé d'approuver le rapport de la CLECT et les attributions de compensation

Jean-Pierre ROBTON demande pourquoi la contribution de St Jean de Niois au SDIS est 20 % supérieure à celle de Loyettes. M. le Maire répond que ces chiffres ne sont pas possible compte tenu notamment du nombre d'habitants à Saint Jean de Niois. La contribution au SDIS prime de vétérance comprise est de 24 9419.44 € pour cette commune.

Jacques VEDRINE demande si les espaces verts et la voirie de la ZAE de la Croze seront désormais gérés par la CCPA. M. le Maire répond que la CCPA prend en charge les investissements. L'entretien est toujours à la charge des communes. Le dispositif a été explicité lors du conseil municipal du 21 septembre 2017.

Abstention	0
Contre	0

Pour	15
------	----

**2017-10-03 Modification de la délibération n°2016-05-05 du 2 juin 2016 relative à la cession des parcelles C1p et C2**

*Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE*

Par délibération du 2 juin 2016, le conseil municipal a entériné à la vente des parcelles C1p et C2 à la société ACTIFI. La société s'est réorganisée depuis le 1er juin 2017, le groupe se nomme désormais ALEO. C'est la filiale SOLEA qui achètera les tènements.

Il convient d'entériner cette modification

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

**2017-10-04 Modification des tarifs de l'assainissement collectif, part communale**

*Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE*

Afin d'équilibrer le service en 2018, il est nécessaire de revoir la part communale sur le tarif de l'assainissement collectif

Il est proposé de passer la part variable de 0,59€ le m<sup>3</sup> à 0,61€ le m<sup>3</sup> au 1/01/2018

La part fixe n'est pas revue pour le moment

Pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an, l'augmentation est de 1,09 % par rapport à 2017

Étant entendu que nous ne connaissons pas encore la valeur des indices qui feront varier la part de Suez

Une nouvelle révision des tarifs est programmée en 2019 toujours dans ce même but mais également afin de financer les investissements importants à venir pour le service de l'assainissement. Il précise notamment que le service devra réaliser des investissements lourds à la demande de la police de l'eau. En 2018, il y aura au moins 30 000 € d'investissements à réaliser. De plus, la Commune s'agrandit et la STEP actuelle devra être agrandie à moyen terme. Le service étudie pour le moment une possibilité d'extension de 1 200 EH ce qui porterait sa capacité à 5 700 EH. Le financement est toujours à l'étude.

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

**2017-10-05 Modification des tarifs de l'eau potable, part communale**

*Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE*

Afin d'équilibrer le service en 2018, il est nécessaire de revoir la part communale sur le tarif de l'eau potable. Il est proposé de modifier les tarifs comme suit :

- Part fixe de 1,40 € à 1,45 €
- Part variable de 0,46 € à 0,49 € le m<sup>3</sup>

Pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an, l'augmentation est de 2,03 % par rapport à 2017

Étant entendu que nous ne connaissons pas encore la valeur des indices qui feront varier la part de Suez

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

### **2017-10-06 Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activités aux services techniques**

*Rapporteur : Jean-Marc DELAVALLE*

Il expose à l'Assemblée la nécessité de recourir à un agent contractuel pour faire face un accroissement temporaire d'activité aux services techniques lié au départ à la retraite de l'actuel directeur des services techniques.

Son remplaçant est l'actuel directeur adjoint des services techniques qui va lui-même être remplacé par un agent des services techniques.

De ce fait la première partie de l'année 2018 va connaître une double période de tuilage. Aussi afin de ne pas perturber le fonctionnement des services, il est proposé de créer un emploi pour accroissement temporaire.

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

### **2017-10-07 Classement au domaine public de diverses parcelles**

*Rapporteur : Bernard MAYET*

Les parcelles ci-dessous appartiennent au domaine privé de la Commune. Le passage de ces dernières au domaine public n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies. Le projet n'est donc pas soumis à enquête publique préalable.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal de classer au domaine public communal les parcelles suivantes :

- B1154
- B1094
- B1105
- B1302
- B1061

Abstention	0
Contre	0
Pour	15

### **Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal**

<b>Objet</b>	<b>Tiers/montant</b>	<b>Date</b>
Convention pour le remplacement de la DGS Du 27/02/2018 au 31/07/2018 inclus	CDG01 5 500 €	11/10/2017
Location maintenance d'un photocopieur pour les Services Techniques, 2 ans fermes avec possibilité de reconduction	Sharp Coût estimée pour 2 ans : 2 100.00 € HT	11/10/2017

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 16 novembre 2017 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h22

*2 personnes ont assisté à la séance*

Le secrétaire de séance

Franck PLANET